



Information des entreprises

Vous réalisez des chantiers de courtes durées sur des matériaux contenant de l'amiante, alors vous êtes concerné par le projet CARTO Amiante.

Afin d'améliorer la prévention du risque amiante, et à la demande des 4 organisations professionnelles du BTP (CAPEB/FFB/FNTP/Fédération SCOP-BTP), l'OPPBTP mobilise d'importants moyens techniques et financiers pour réaliser une campagne de mesurage de l'empoussièrement amiante des processus de travail de courtes durées, couramment utilisés dans le BTP. Cette opération nommée « Projet CARTO Amiante » sera complétée de conseils de prévention.

Cette campagne va consister à mesurer l'empoussièrement amiante d'un nombre significatif de situations de travail sur de très nombreux chantiers.

Les acteurs du projet CARTO Amiante sont les suivants :

- Les entreprises volontaires et les compagnons qui réalisent les travaux ;
- Les laboratoires accrédités chargés des prélèvements et des analyses d'air : EUROFINS, ITGA, LEPI et PROTEC ;
- Les superviseurs, conseillers OPPBTP ou CARSAT, qui s'assurent du respect des points clés relatifs aux prélèvements ;
- Le coordonnateur de la campagne de mesures, la FFB en lien avec son Groupement National Amiante et le SNED (opérateur technique), qui conduit le processus logistique nécessaire aux opérations.

La phase opérationnelle du projet démarra en septembre 2014 et les conclusions sont attendues pour septembre 2015.



Périmètre du projet CARTO amiante

Dans le cadre de cette campagne, les situations de travail recherchées sont les suivantes :

Métiers / Activités	Matériau et nature de l'intervention
Carreleur	<ul style="list-style-type: none"> colles de carrelage ou de faïence : perçage, grattage, <i>meulage-fraisage-rabotage*</i> ; ragrâges ou enduits de lissage : <i>perçage*</i>, <i>grattage*</i>, <i>carottage-sondage*</i> ; colles bitumineuses de dalles - vinyle : perçage, <i>carottage-sondage*</i>.
Canalisateur	<ul style="list-style-type: none"> canalisations amiante ciment en extérieur : sciage, découpage, démontage-déconstruction.
Constructeur de routes	<ul style="list-style-type: none"> enrobés routiers : carottage-sondage, sciage, meulage-fraisage-rabotage, pelletage.
Couvreur	<ul style="list-style-type: none"> couverture en plaques et ardoises en amiante ciment-toiture, tuiles : perçage, sciage, démoussage, <i>démontage-déconstruction*</i>.
Electricien	<ul style="list-style-type: none"> boîtiers - armoires électriques : démontage-déconstruction ; isolants, flocages : <i>tirage de câbles</i> ; plaques de faux-plafond (amiante-ciment) ou sur dalles de faux-plafond (panocell, insonorisants) : <i>tirage de câbles*</i>.
Enduiseur Façadier	<ul style="list-style-type: none"> enduits de façade : décapage, <i>perçage*</i>.
Etancheur et bardeur	<ul style="list-style-type: none"> revêtements d'étanchéité bitumineux de terrasses - cuvelage : grattage, <i>perçage*</i>, <i>carottage-sondage*</i>.
Maçon	<ul style="list-style-type: none"> chapes maigres : perçage, <i>grattage*</i>, <i>carottage-sondage*</i> ; cheminées (conduit, chapeau, trappe) : ramonage, <i>chemisage*</i> ; gaines et conduits amiante - ciments intérieurs : perçage, sciage, <i>démontage-déconstruction*</i>, <i>recouvrement*</i> ; cartons amiantés : découpage.
Peintre Vitrrier Poseur de revêtement	<ul style="list-style-type: none"> dalles de sol - revêtements de sols sous forme de lés - sols souples : perçage, recouvrement, carottage-sondage ; colles bitumineuses de dalles - vinyle : perçage, <i>carottage-sondage*</i> ; peintures en bâtiment : perçage, grattage ; peintures sur ouvrages et équipements métalliques : grattage, décapage ; joints, mastics de vitrage : grattage ; ragrâges ou enduits de lissage : <i>perçage*</i>, <i>grattage*</i>, <i>carottage-sondage*</i>.
Plâtrier Plaquiste Poseur de plafonds suspendus Poseur d'isolation	<ul style="list-style-type: none"> plaques de faux-plafond (amiante-ciment) : sciage, <i>perçage*</i>, <i>tirage de câbles*</i> ; dalles de faux-plafond (panocell, insonorisants) : perçage, déplacement et manutention, <i>tirage de câbles*</i> ; plâtres amiantés (progipsol) : perçage ; cloisons : démontage-déconstruction ; calorifuges, isolant amianté : découpage ; isolants, flocages : <i>perçage*</i>.
Plombier Chauffagiste Climaticien	<ul style="list-style-type: none"> joints de chaudière : démontage-déconstruction ; plaques de faux-plafond (amiante-ciment) ou sur dalles de faux-plafond (panocell, insonorisants) : <i>tirage de câbles*</i> ; isolants, flocages : <i>tirage de câbles</i> ; cartons amiantés : découpage.
Terrassier	<ul style="list-style-type: none"> affleurements naturels : carottage-sondage, terrassement, pelletage ; sédiments et sols pollués : <i>carottage-sondage*</i>, <i>terrassement*</i>, <i>pelletage*</i>.

*Les chantiers relevant de ces situations sont non prioritaires et seront éventuellement considérés dans un second temps.

Pour être éligible, votre chantier doit satisfaire les critères suivants :

SUR VOS CHANTIERS

Les salariés intervenant doivent être formés aux travaux relevant de la sous-section 4 : interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Délais et durée d'intervention

Afin de coordonner l'intervention des différents acteurs du projet, de renseigner la base de données du projet et de procéder aux vérifications indispensables, un **délai de 3 à 4 semaines** est nécessaire entre la proposition du chantier par l'entreprise et la réalisation effective des mesures.

La durée d'intervention minimum sur matériau amiante est de 15 minutes.

Documents à fournir avec votre dossier de proposition de chantier

- Diagnostic de repérage amiante** : il permet de localiser les matériaux contenant de l'amiante sur le périmètre des travaux. Il est à fournir par le maître d'ouvrage lors de la consultation.
- Rapport d'analyse des matériaux** : il permet d'identifier la présence et le type d'amiante dans les matériaux sur lesquels portent les travaux. Il est à fournir par le maître d'ouvrage lors de la consultation.
- Votre mode opératoire adapté à l'intervention** : il est rédigé et diffusé selon les prescriptions de la réglementation en vigueur (art. R.4412-145 du Code du Travail). Les méthodes de travail et moyens techniques mis en œuvre visent des émissions de poussières minimales. La transmission du mode opératoire au coordonnateur du projet CARTO Amiante permettra d'alimenter la base des pratiques exemplaires mise à disposition des entreprises à l'occasion de la publication des résultats de la campagne de mesurages.

L'OPPBTP a mis en ligne des fiches, par métiers, qui peuvent servir à la rédaction des modes opératoires : <http://www.preventionbtp.fr/Documentation/Publications/Fiches/Fiches-amiante-Prevention-du-risque-amiante-lors-de-travaux-d-entretien-et-de-maintenance-Sous-section-4>.

En contrepartie de votre participation au projet CARTO Amiante, vous recevrez gratuitement le rapport d'analyses correspondant aux prélèvements effectués sur votre chantier. Vous ne supporterez aucun frais.

Le rapport d'analyse ne concerne que les mesures de l'empoussièvement au poste de travail et non les mesures environnementales.



Démarche pour proposer votre chantier

Si l'intervention correspond à l'une des situations de travail ciblées, et si les différents prérequis sont remplis, la proposition de chantier pourra être réalisée. Un dossier de proposition de chantier devra être constitué. Il comportera :

- la fiche de recueil de données complétée avec les informations relatives à votre chantier (disponible auprès de votre Organisation Professionnelle) ;
- les documents cités dans les prérequis :
 - le diagnostic de repérage amiante ;
 - le rapport d'analyse des matériaux ;
 - le mode opératoire de l'intervention.

Le dossier de proposition de chantier complet sera à transmettre à :, ou à déposer directement en ligne via l'outil CARTO Amiante : www.projet-carto.fr.

Vous recevrez ensuite un courriel précisant votre login et votre mot de passe. Il vous permettra d'accéder à votre compte en ligne ouvert dans l'outil CARTO Amiante.



Validation de votre chantier par le coordonnateur

Une fois l'ensemble des éléments transmis, ceux-ci seront analysés par le coordonnateur qui pourra, si besoin est, prendre contact directement avec vous.

Si le chantier proposé est retenu, vous recevrez un courriel récapitulant la date, l'heure d'intervention et les coordonnées du laboratoire et du superviseur dédiés.

Dans le cas où le chantier n'est pas retenu, vous en serez également informé par courriel.

Vous devrez penser à contacter le coordonnateur en cas d'annulation ou de report du chantier : contact@projet-carto.fr



Intervention sur chantier

Préparation

La veille du prélèvement, le superviseur (conseiller OPPBTP ou CARSAT) vous contactera afin de confirmer les derniers détails.

Sur chantier, le laboratoire et le superviseur constateront que les opérations réalisées correspondent à ce qui a été prévu : situation de travail, mode opératoire, nombre de compagnons...

Des photos pourront être prises sur le chantier, après accord de l'entreprise.

Prélèvements

Les mesures effectuées pourront demander de 1 à 10 séquences de prélèvement sur un même chantier, selon le niveau d'empoussièvement estimé, la durée d'intervention et le nombre de compagnons affectés à la tâche. Chaque compagnon sera équipé de deux pompes de prélèvement et deux compagnons au plus pourront participer à la mesure. En référence à la réglementation, et selon la stratégie de prélèvement retenue, le laboratoire précisera le nombre de prélèvements à effectuer.

Les pompes posées sur le(s) compagnon(s) réalisant l'intervention resteront en place durant la phase de travail sur le matériau amiante et la phase de nettoyage.

Afin de confirmer le rapport de repérage amiante, de manière à ce qu'il n'y ait aucun doute sur la mesure d'empoussièvement réalisée, l'entreprise fournira au laboratoire (préleveur) un échantillon de matériau amiante¹.

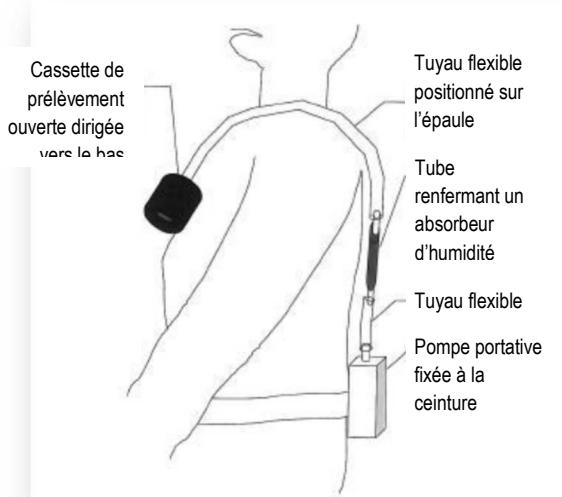


Schéma de la pose d'une pompe sur compagnon

EXEMPLE 1

- Situation : perçement d'une dalle de sol (pose de seuils de porte) avec aspiration à la source.
- Hypothèse d'un faible niveau d'empoussièvement.
- Nombre d'opérateurs : 2 compagnons réalisent simultanément la même tâche.
- Nombre de pompes : 2 pompes par compagnon.
- Durée de l'intervention : 15 minutes (perçage de six trous par seuil de porte avec aspiration à la source, insertion des chevilles et nettoyage).

Afin d'être représentatif, 5 séquences de 15 min de prélèvement seront réalisées.

EXEMPLE 2

- Situation : démoussage de toiture en amiante-ciment par application d'une solution et raclage – brossage à l'aide d'une brosse en fibres végétales
- Hypothèse d'un fort niveau d'empoussièvement.
- Nombre d'opérateurs : 1 compagnon.
- Nombre de pompes : 2 pompes par compagnon.
- Durée de l'intervention : 1 heure

Afin d'être représentatif, une seule séquence d'1 heure de prélèvement sera réalisée.



Résultats

Une fois les prélèvements effectués sur chantier, le laboratoire analysera les filtres prélevés et établira son rapport. Ce document, élaboré selon un modèle spécifique au projet CARTO Amiante destiné à faciliter la lecture, présentera le résultat de la mesure d'empoussièvement. Vous recevrez gratuitement un exemplaire de ce rapport vous permettant ainsi de satisfaire à vos obligations réglementaires.

Le laboratoire saisira par ailleurs les résultats dans l'outil CARTO Amiante ; **les données recueillies étant anonymisées.**

¹ Le sachet pour le prélèvement sera fourni par le préleveur

Vous pourrez accéder à tout moment à l'état d'avancement de votre dossier via l'outil CARTO Amiante, à l'aide de votre login et mot de passe, et aux résultats des mesures du laboratoire lorsqu'elles auront été effectuées.

Lorsque la campagne de mesurages sera terminée, c'est-à-dire lorsque l'objectif de 20 mesures réalisées par situation de travail sera atteint, un travail d'analyse des résultats sera mené par l'INRS. Il consistera en un traitement statistique des données et l'établissement d'une cartographie des empoussièvements amiante.

Des préconisations aux entreprises et des recommandations aux laboratoires seront formalisées de façon conjointe avec l'OPPBTP. Le rapport définitif sera établi à horizon septembre 2015. Vous pourrez ensuite appuyer votre évaluation des risques sur une base de données reconnue par les pouvoirs publics et facilement accessible.